

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI, 11 JUIN 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi, 11 juin 2015, à 20 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3) madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présente : M^c Maude-Andrée Pelletier, greffière

La greffière a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 11 juin 2015, tous les membres du conseil municipal ont signé la renonciation à l'avis de convocation annexée au présent procès-verbal et qu'ils ont considéré les sujets suivants :

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2015-280)
 - 2° Autorisation stationnements sur rues – Festival Salut Poirier !
- Clôture de la séance à h
-

2015-280

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du jeudi 11 juin 2015 à 20 h tel que présenté.

2015-281

AUTORISATION STATIONNEMENTS SUR RUES – FESTIVAL SALUT POIRIER!

CONSIDÉRANT que Monsieur Poirier tiendra la 8^{ième} édition de son Festival Rétro & Country « Salut Poirier! » à Louiseville, du lundi 8 juin 2015 au dimanche 14 juin 2015;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente est intervenu entre monsieur Pierre Poirier et la Ville de Louiseville en date du 9 juin 2015;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette entente, la Ville de Louiseville a autorisé le stationnement des véhicules récréatifs sur certains chemins publics de son territoire;

CONSIDÉRANT que monsieur Poirier demande que des espaces supplémentaires de stationnement sur rues soient autorisés;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service incendie de la Ville de Louiseville a mentionné que le fait d'autoriser ces espaces de stationnement supplémentaires ne nuisaient pas aux interventions que ledit Service incendie pourrait avoir à effectuer;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
ce qui suit :

QUE le stationnement de véhicules récréatifs soit permis sur les chemins publics
suivants, et ce, en sus des espaces déjà permis antérieurement, à savoir :

- Côtés nord et sud de l'avenue Lupien entre la rue de la Mennais et la rue Baril;
- Côtés nord et sud de l'avenue Pie XII entre la rue de la Mennais et la rue Baril;
- Côtés nord et sud de l'avenue Pierre-Laporte entre la rue de la Mennais et la rue Baril;
- Côtés Est et ouest de la rue Baril entre l'avenue Pierre-Laporte et l'avenue du Parc.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 20 h 10.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE